



AN 2022
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 25 janvier à 19h30

L'an deux mille vingt deux, mardi 25 janvier 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aureil, dûment convoqué par le maire, s'est assemblé dans le cadre des mesures sanitaires contre la Covid-19, à la salle polyvalente de la commune, sous la présidence de M. THALAMY Bernard, Maire.

PRESENTS 15 : THALAMY Bernard, BLANCHET Christian, Christine DELMAS, DEBONNAIRE Bruno, PIQUERAS Sylvie, NOUHAUD Colette, MAGNE Laëtitia, GAGNANT Véronique, CALVET Charles, DAVID-BRUNET Hélène, BLONDET Annick, Emmanuel CORET, PAROT Serge, JARDIN Michaël, BESSOULE Christophe

ABSENT EXCUSE :

ABSENT :

Vu l'article R2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2121-25 et L21314-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur Bernard THALAMY, Maire, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Monsieur Charles CALVET est désigné secrétaire.

Monsieur Bernard THALAMY présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

2022-001 – BUDGET

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

2022-002 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2021-036 EN DATE DU 4 OCTOBRE 2021

ACHAT TERRAINS

2022-003- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

2022-001 – BUDGET

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu le rapport du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles

L 161 2-1 et L 212 1-29

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice

précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Mairie d'Aureil		
Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif		
Chapitre-libellé nature	Crédits ouverts en 2021	Montant autorisé
20-immobilisations incorporelles	35 000,00 €	8 750,00 €
21-immobilisations corporelles	278 321,70 €	69 580,42 €
23- immobilisations en cours	175 500,00 €	43 875,00 €
TOTAL	488 821,70 €	122 205,42 €

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget 2022 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 non compris dans les crédits afférents au remboursement de la dette.

2022-002 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2021-036 EN DATE DU 4 OCTOBRE 2021

ACHAT TERRAINS

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a l'intention d'acquérir des parcelles comme détaillé dans le tableau ci-dessous pour une superficie totale de 19 Ha 81 a 85ca.

Ces parcelles sont classées en zone N, A, UA, UL et 2AU du Plan Local d'Urbanisme.

Différentes opérations sont envisagées sur ces parcelles ; telles que :

- la réouverture de chemins et création de parcours pédestres
- projet maraîchage
- préservation des forêts et des zones humides.

Après discussions avec l'agent immobilier, le prix de vente pour l'ensemble des parcelles est de 157 724€

Il appartient maintenant au Conseil Municipal de se prononcer pour décider de l'acquisition de ces terrains.

Sect.

Sect.	Numéro	Lieudit	Zone du PLU	ha	a	ca
A	8	FONTERNE	A		45	50
A	9	FONTERNE	A		45	85
A	10	FONTERNE	A		33	25
A	11	FONTERNE	A		83	90
A	46	AUREIL	2AU	1	4	68
A	47	AUREIL	N		36	45
A	72	CHAVAUDOU	A		3	40
A	73	CHAVAUDOU	A		26	17
A	82	CHAVAUDOU	A		59	10
A	87	BOLAMENGEAS	A	1	66	50
A	88	BOLAMENGEAS	A		47	30
A	121	BOLAMENGEAS	N	1	33	30
A	122	BOLAMENGEAS	N	1	98	95
A	384	AUREIL	N		3	5
A	777	AUREIL	UA		63	77
A	927	LA GARE	A		88	97
A	929	LA GARE	UB			56
A	930	LA GARE	UB			76
A	933	LA GARE	UB		1	20
A	1055	FONTERNE	N		20	91
A	1057	FONTERNE	UL		6	79
A	1058	FONTERNE	N		24	60
A	1101	BALAN	A		5	12
A	1103	BALAN	A		4	58
A	1104	BOLAMENGEAS	N		8	65
A	1259	AUREIL	UA+N		99	99
B	280	LE CLUZEAU	N	3	10	43
B	281	LE CLUZEAU	N		39	75
A	348	BALAN	A		20	50
A	935	LA GARE	A	2	97	87
Contenance totale				19	81	85

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 DECIDE d'acquérir les parcelles comme détaillé dans le tableau ci-dessus pour une
 superficie totale de 19 Ha 81 a 85ca, au prix de 157 724 €,
 AUTORISE le Maire à contacter un notaire pour la rédaction et la signature de l'acte.

2022-003- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Le maire rappelle que par délibération en date du 2 mars 2021 le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs du personnel.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet, Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'avis du comité technique paritaire du 2 octobre 2017 sur la détermination des taux de promotion pour l'avancement de grade.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, d'un départ en retraite et afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022 de modifier le tableau des emplois.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la **suppression** d'un emploi d'agent administratif, à temps complet à compter du 1er avril 2022,

- la **suppression** d'un emploi d'agent technique, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 24,50 heures à compter du 1^{er} février 2022,

- la **création** d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2022,

- la **création** d'un emploi d'adjoint technique contractuel à temps non complet à compter du 28 janvier 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL , après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents concernés sont inscrits dans le budget 2022.

APPROUVE le tableau des effectifs de la commune comme suit :

Agent	Catégorie	Filière	Grade	Statut	Temps travail	poste
1	C	Administrative	Adjoint Administratif. Principal 2° classe	titulaire	TC 35h	pourvu
1	C	Administrative	Adjoint Administratif. Principal 2° classe	titulaire	TNC 17.50/35°	vacant
1	C	Administrative	Adjoint Administratif. Principal 2° classe	titulaire	TC 35h	pourvu
1	C	Technique	Adjoint Technique	titulaire	TC 35h	Pourvu
2	C	Technique	Adjoint Technique. Principal 2° classe	titulaire	TNC 33/35°	pourvu
1	C	Technique	Adjoint Technique Principal 2° classe	titulaire	TNC 32/35°	vacant
1	C	Animation	Adjoint d'animation principal 2° classe	titulaire	TC 35/35°	pourvu
1	C	Animation	Adjoint d'animation	titulaire	TC	pourvu
1	C	Technique	Adjoint Technique	contractuel	TNC	pourvu
1	C	Technique	Adjoint Technique	contractuel	TNC	pourvu
1	C	Animation	Adjoint d'animation	contractuel	TNC	pourvu
1	C	Administratif	Adjoint Administratif	contractuel	TNC ou TC	A pourvoir
1	C	Technique	Adjoint Technique	contractuel	TNC	Pourvu au 1/03/21
1	C	Technique	Adjoint Technique	contractuel	TNC	Pourvu au 1/03/21
2	Animateurs diplômés ou non				Forfait journalier	Emplois non-permanents

Aureil le 25 janvier 2022

le Président

le secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BLANCHET Christian		NOUHAUD Colette	
DELMAS Christine		PAROT Serge	
DEBONNAIRE Bruno		MAGNE Laëtitia	
PIQUERAS Sylvie		JARDIN Michaël	
BESSOULE Christophe		BLONDET Annick	
GAGNANT Véronique	SECRETAIRE	CORET Emmanuel	
CALVET Charles		DAVID-BRUNET Hélène	